

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
057-215704875-202403-2024-DC-DE  
Accusé certifié exécutif  
Réception par le préfet 28/03/2024  
Notification : 28/03/2024

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2024

Taxes	Bases d'imposition effectives 2023	Taux de référence 2024	Taux plafonds 2024	Bases d'imposition provisionnelles 2024	Produits référence 2024	Produits attendus 2024
	1	2	3	4	5	7
Taxe foncière bâtie (TFB)	11 718 062	29,09	96,46	12 099 000	3 519 599	3 519 599
Taxe foncière non bâties (TFNB)	77 408	58,43	130,47	80 200	46 861	46 861
Taxe d'habitation (TH)	485 647	11,32	50,61	316 800	35 862	35 862
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
				Total	3 602 322	
Taxe	Bases d'imposition effectives 2023	Taux de référence de TH 2024	Taux de majoration 2023	Bases d'imposition provisionnelles 2024	Produit référence 2024	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2024)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9)	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.
	8	9	
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité		
Taxe foncière non bâties (TFNB)	$3602322 = 1,000000$		
Taxe d'habitation (TH)	3 602 322		
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)		

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2024

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total
		0	139 962		0		- 795 081	- 655 119

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2024

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	3 602 322	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	- 655 119	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2024	2 947 203
-------------------------------------------------------	-----------	---	-------------------------------------------------------------------------	-----------	---	-----------------------------------------------------------------	-----------

A METZ  
Le 11 MARS 2024  
Pour la Direction des Finances publiques,  
ETIENNE EFFA  
DIRECTEUR DEP. DES FINANCES

Le 26 mars 2024



Feuillet à compléter et à retourner systématiquement à la Préfecture et au service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote des taux.

Jean BAUCHEZ

**ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024**

**IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS		2. BASES EXONÉRÉES		4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFER ET PYLÔNES	
<b>Taxe foncière bâtie :</b>		<b>Taxe foncière bâtie :</b>		a. Éoliennes et hydroliennes	
a. Personnes de condition modeste	1 293	a. Par le conseil municipal		b. Centrales électriques	
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0	b. Par la loi	868 648	c. Centrales photovoltaïques	
c. Locaux industriels	135 079	<b>Taxe foncière non bâtie :</b>		d. Centrales hydrauliques	
d. Logements sociaux : exo de longue durée	2 290	a. Par le conseil municipal		e. Centrales géothermiques	
		b. Par la loi (terres agricoles)	3 579	f. Transformateurs électriques	
<b>Taxe foncière non bâtie</b>	1 300	c. Par la loi (autres)		g. Stations radioélectriques	
<b>Taxe d'habitation :</b>		<b>Cotisation foncière des entreprises</b>		h. Installations gazières et autres	
a. Dotation pour perte de THLV	>>>	a. Par le conseil municipal		i. Taxe sur les pylônes	
b. Mayotte	>>>	b. Par la loi			
<b>Cotisation foncière des entreprises :</b>				<b>5. RÉFORMES FISCALES</b>	
a. Exonérations en zone d'aménagem. du territoire	>>>	<b>3. BASES DE TAXE D'HABITATION</b>		a. TVA prév. (compensation TH)	>>>
b. Base minimum		a. Résidences secondaires et assimilées	316 800	b. TVA prév. (comp. CVAE)	0
c. Locaux industriels		b. Logements vacants soumis à la THLV	>>>	c. Coefficient correcteur	0,743967
d. Autres allocations		c. Bases dégrévées hors locaux vacants	180 696	d. Taux FB commune 2020	10,29
		d. Bases dégrévées locaux vacants		e. Taux FB département 2020	14,26
		e. Bases dégrévées majo THS			

**6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX**

6.1. TAUX PLAFONDS		6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH		6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE	
Taxes	Taux moyens communaux de 2023 au niveau :	Taux des EPCI de 2023	Taux plafonds de 2024	Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2023 au niveau :	
	national 11	de 2023	de 2024	a. National	>>>
	départemental 12	de 2023	de 2024	b. Communal	>>>
Taxe foncière bâtie (TFB)	39,42	14	13	<b>Taux maximum :</b>	
Taxe foncière non bâties (TFNB)	50,82	2,09000	98,55	a. Taux communal majoré à ne pas dépasser	>>>
Taxe d'habitation (TH)	24,45	7,41000	137,88	b. Taux maximum de la majoration spéciale	>>>
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	10,97000	61,58		
	>>>	>>>	>>>		
6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2024 au titre de laquelle...		6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH		Taux de CFE perçue en 2023 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique	
a. ...la diminution sans lien a été appliquée		a. Tx moy.75% départemental		25,94	
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés		b. Taux maximum de la majo			